

LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE EN BELGIQUE

La fin de la convention antibiotiques 2016-2020 est marquée par la réalisation et le dépassement de l'objectif de réduction concernant les aliments médicamenteux. Une forte réduction entre 2011 et 2020 a été obtenue pour les deux autres objectifs, mais comme l'utilisation totale d'antibiotiques s'est stabilisée en 2020 et que l'utilisation des antibiotiques d'importance critique a fortement augmenté dans la même année par rapport à 2019, ces deux objectifs n'ont pas été atteints. Les autorités et les parties concernées ont inscrit dans une nouvelle convention pour la période 2021-2024 leur volonté de travailler ensemble pour réduire davantage l'utilisation des antibiotiques dans le cadre de la lutte contre la résistance antimicrobienne.

Afin de réduire l'antibiorésistance, il est extrêmement important de ne pas utiliser plus d'antibiotiques que nécessaire en misant sur l'adoption de mesures préventives. Les autorités et les secteurs partenaires de [la convention antibiotiques 2016-2020](#) avaient fixé trois objectifs de réduction par rapport à 2011. La fin de la convention est marquée par la réalisation et le dépassement de l'objectif de réduction concernant les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. Une forte réduction entre 2011 et 2020 a été obtenue pour les deux autres objectifs, l'utilisation totale d'antibiotiques et l'utilisation des antibiotiques critiques, mais ces deux objectifs n'ont pas été atteints.

Objectifs de réduction et résumé des résultats en 2020

	<i>Objectifs AMCRA et convention antibiotiques 2016 -2020 par rapport à 2011</i>	<i>Évolution en 2020 par rapport à 2019</i>	<i>Réduction totale réalisée en 2020 par rapport à 2011</i>
1) Utilisation totale d'antibiotiques	- 50 % (pour fin 2020)	+ 0,2 %	- 40,2 %
2) Utilisation des antibiotiques d'importance critique	- 75 % (pour fin 2020)	+ 32,1 %	- 70,1 %
3) Utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques	- 50 % (pour fin 2017)	+ 4 %	- 70,4 %

Par rapport à 2019, les résultats montrent une stabilisation en 2020 de la consommation totale d'antibiotiques et une légère augmentation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. Cependant, la baisse globale de l'utilisation d'antibiotiques par rapport à 2011 reste supérieure à 40 %, de même que l'utilisation d'aliments médicamenteux enregistre toujours une diminution de plus de 70 %. Par contre, l'utilisation d'antibiotiques d'importance critique a subi une très forte hausse, de 32,1 %, par rapport à 2019. Ce résultat est imputable à l'augmentation de l'utilisation des (fluoro)quinolones chez les poulets de chair. La réintroduction des articles de l'arrêté royal du 21 juillet 2016 sur l'utilisation des antibiotiques critiques chez les animaux garantira, espérons-le, une diminution de leur utilisation à partir de 2021.

Vous trouverez les résultats détaillés dans [le rapport BelVet-SAC](#).

« Tous les indicateurs ne montrent pas une tendance négative », souligne Fabiana Dal Pozzo, coordinatrice d'AMCRA. « L'utilisation de la colistine, un antibiotique de dernier recours en santé humaine, est en constante diminution en médecine vétérinaire, avec une baisse cumulative de 71,3 % par rapport à 2012 (- 11,3 % par rapport à 2019) ». L'encodage de l'utilisation des antibiotiques au niveau des élevages, réalisé par les vétérinaires via la base de données de Sanitel-Med ou des systèmes

tiers, et le benchmarking permettent aux éleveurs et aux vétérinaires de réaliser une auto-évaluation et de mettre en place des mesures correctives appropriées. Les résultats sont également suivis par secteur animal. On les retrouve dans [le rapport public 2016-2020](#).

Un signal positif provient aussi de la surveillance des résistances aux antibiotiques : la tendance de diminution du nombre de souches d'*E. coli* multirésistantes chez ces animaux se maintient aussi en 2020, ainsi que la diminution de l'antibiorésistance vis-à-vis des antibiotiques d'importance critique.

Conscients des efforts qui sont encore à réaliser, l'Autorité fédérale et les secteurs partenaires ont signé en début d'année 2021 une nouvelle convention antibiotiques 2021-2024. Elle comprend de nouveaux objectifs de réduction et des engagements de la part des secteurs et de l'Autorité.

Des démarches supplémentaires ont été entreprises par les Autorités, coordonnées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, pour mettre sur pied un plan national d'action One-health de lutte contre la résistance antimicrobienne (NAP AMR) et une structure de gestion. Ce plan favorise la collaboration entre les secteurs de la santé humaine, animale et de l'environnement ainsi qu'entre les divers services publics fédéraux et entités fédérées. Il prévoit, pour le pilier de la santé animale, des objectifs stratégiques et opérationnels, intégrant notamment ceux définis dans le plan Vision 2024 d'AMCRA et dans la Convention antibiotiques 2021-2024.

Les autorités, AMCRA et toutes les organisations concernées regrettent qu'en 2020 la tendance de diminution observée les années précédentes ne se soit pas poursuivie et qu'à la fin de la première Convention, tous les objectifs n'aient pas été réalisés. Néanmoins, il est important de souligner que de nombreux progrès ont déjà été réalisés. Les nouveaux objectifs, y compris l'introduction d'un trajet de réduction propre à chaque espèces animale (porcs, volailles et veaux de boucherie), permettent de renforcer la dynamique positive qui a été créée dans le secteur vétérinaire et de développer des initiatives futures qui seront mises en place dans le secteur des animaux d'élevage et des animaux de compagnie. Toutes les filières animales sont conscientes et prêtes à faire des efforts supplémentaires pour réduire davantage l'utilisation des antibiotiques par des mesures préventives et une utilisation prudente, afin de parvenir à une réduction de la résistance dans les années à venir. Ceci dans l'intérêt de la santé et du bien-être des animaux et des humains.

La « convention antibiotiques relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre les autorités fédérale et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne » pour la période 2021-2024 a été signée par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flanders, les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV en NGROD), les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belpume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE, AB Register et AMCRA. Une synthèse des résultats et des activités de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponible sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.

Plus d'informations

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice d'AMCRA
0479 56 04 20
fabiana.dalpozzo@amcra.be

Prof. Dr Jeroen Dewulf – président du conseil d'administration d'AMCRA
0476 49 70 40
jeroen.dewulf@ugent.be

AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission 1) de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux, 2) d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique, 3) d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be

La « Convention entre l'Autorité fédérale et tous les partenaires sectoriels concernés par la réduction de l'usage d'antibiotiques dans le secteur animal » a été signée le 30 juin 2016 par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles pharma.be, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les associations de vétérinaires UPV et VDV, les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, IPW IKM/QFL/QMK et AMCRA. Une synthèse des résultats et des activités de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be.